437

POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CREANCIER DE L'ÉTAT,

Sur l'impoſſibilité de la Banqueroute Nationale, & ſur les moyens de ramener le Crédit & la Paix.

Pauca ſunt quæ dicuntur ; ſed ſi illa animus bene exceperit, convaleſcent & exſurgent.

SENEQUE, Epiſt. 38.

---

par Brissot de Warville

LONDRES.

1787.

POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT ;

Sur l'impossibilité de la Banqueroute Nationale.

Londres, Août 1787.

LES IMPOTS OU LA BANQUEROUTE ! — Ce terrible dilemme vous a justement effrayé, mon cher ami, lorsque vous l'avez vu consigné dans un écrit, qui vous a semblé paroître sous les auspices du ministere (1) Rassurez-vous cependant ; quoiqu'il n'y ait pas de probabilité que les deux impôts nouveaux obtiennent le consentement de la nation ni des parlements, au moins avant la convocation des Etats Généraux, il est invraisemblable, il me paroît même impossible que pour y suppléer on ait recours à la banqueroute.

---

(1) Voyez les observations sur l'arrêté du Parlement de Paris du 13 Août.

Sans doute il eſt des hommes aſſez ignorans des vraies reſſources de l'Etat, pour ne pas voir d'autre remede dans la criſe qui nous tourmente, & aſſez pervers pour le conſeiller. J'ai même entendu quelques-uns de ces politiques inconſéquens, qui ſoutenoient que par la banqueroute, le Souverain faiſoit tout-à-la-fois le bien de ſon peuple & le ſien. Celui de ſon peuple, en le déchargeant d'un énorme fardeau; le ſien, en appliquant à ſon uſage la portion des fonds qui reſteroient libres. Ils ſoutenoient que le Roi gagneroit par cette opération l'amour & les bénédictions de ſon peuple; bénédictions qui compenſeroient les murmures des rentiers nationaux & étrangers. Ils ſoutenoient encore que, délivrée de ſon fardeau, & poſſédant toujours dans ſon ſol des reſſources ſi variées, la nation en acquéreroit un crédit plus ſolide & plus étendu.

Syſtême inſenſé, auſſi affreux par la perverſité qui l'inſpire, qu'il ſeroit funeſte dans ſes conſéquences!

Parcourez avec moi la chaîne de maux qu'il entraîneroit à ſa ſuite, & vous en ſerez convaincu.

Il aviliroit à jamais, non-ſeulement le ſouverain, les miniſtres, mais la nation même, aux yeux de l'univers entier; --- aux yeux de ces anglois, qui, profondément épuiſés par une guerre de ſept ans, ſoutenant une dette nationale plus forte que la nôtre, répartie ſur une population deux fois moins nombreuſe, ont trouvé cependant le ſecret, avec un ſol moins fertile & des reſſources moins variées, d'acquitter annuellement une partie de leurs dettes; --- aux yeux de tous ces peuples avec leſquels nous nous empreſſons de contracter des traités de commerce; ---- aux yeux de ces Américains dont nous ambitionnons d'être les alliés

après en avoir été les défenſeurs ; & qui ſortant à peine des miſeres d'une guerre civile, ſe tourmentent pour payer leurs oppreſſeurs, &, quoique dans une ſituation moins heureuſe que la nôtre, nous donnent l'exemple de la bonne foi publique.

Et comment pourrions-nous prétendre inſpirer déſormais la moindre confiance dans nos traités de paix, de commerce, de protection, lorſqu'on nous verroit au milieu des lumieres & des richeſſes qui nous environnent, manquer ſans pudeur à nos engagemens les plus ſacrés ? Quelle idée donnerions-nous, de notre poſition, de notre capacité, de nos forces, des moyens de les ſoutenir, à ces puiſſances qui veulent arracher à la Hollande ſa liberté, & dont l'effroi qu'inſpire la protection françoiſe arrête ſeul tous les efforts ?

Et ſur qui retomberoit le mal affreux que cauſeroit la banqueroute ? Sur des amis, des alliés ou des freres. Sur ces Hollandois dont nous devons, dans leur poſition malheureuſe, plutôt doubler les reſſources que les tarir ; qui ne ſont aujourd'hui perſécutés par le Stadhouder que pour avoir embraſſé nos intérêts dans la derniere guerre ; qui, dans nos temps de criſe, nous ont ouvert leurs tréſors ; qui, trompés lors de l'ancienne banqueroute en 1720, ont héſité long-temps à nous redonner leur confiance ; qui, trahis de nouveau, nous l'ôteroient à jamais !

Sur ces Suiſſes qui, depuis des ſiécles, conſervant leur attachement pour nous, verſent avec joie leur ſang dans toutes nos querelles !

Sur ces Genevois, auxquels il ſuffit bien d'avoir enlevé leur conſtitution, ſans leur enlever encore leurs rentes, le fruit de leurs économies & de leur confiance dans notre bonne foi !

Sur ces Flamands, ces Brabançons, que la saine politique commande plutôt de chercher à attirer chez nous, par une bonne foi à toute épreuve, dans un moment où les troubles de leur gouvernement leur font desirer un asyle étranger !

Enfin sur des François ! Et observez bien que ce sont eux qui font le plus grand nombre des créanciers de l'Etat, & suivez tous les anneaux de cette chaîne que la banqueroute va, comme la foudre, pulvériser en la frappant.

Ces rentiers sont répandus dans toutes les classes de citoyens, l'extrême subdivision des fonds publics, la facilité de les négocier, les font sans cesse circuler du porte-feuille des riches, dans la boutique de l'artisan, & dans les mains même des domestiques, qui tous en les achetant se préparent une retraite pour leurs vieux jours. --- Voilà donc une classe nombreuse d'individus réduits à la misere, & par conséquent à la nécessité de voler. --- Et des gibets s'éleveront pour les punir, à la voix de ceux même qui les ont forcés au crime !

Le même malheur ne suivra pas les riches; mais, privés d'une portion de leur propriété, ils réduiront leurs dépenses, leur consommation. Que de métiers, que d'arts tout-à-coup condamnés à l'inaction ! Que de bras devenus inutiles, avant qu'on ait trouvé des moyens de les occuper ! Nouvelle source de misere, nouvelle troupe nombreuse de mendians, de voleurs, de filles publiques, & par conséquent aggravation de la corruption & de l'infortune nationale.

Le mal ira plus loin ; il frappera la terre ; il frappera la culture même. Car tel est l'effet insensiblement opéré par le systême des rentes, que

leur produit se verse maintenant & en partie par des canaux indirects sur l'Agriculture.---Supprimez les rentes, ce versement n'est plus, & la culture languira long-tems avant que l'on ait pu remplacer les avances que les rentiers faisoient à la terre. Ce coup porté à la culture, sera encore aggravé par une autre cause. Les effets publics remplissant la fonction de numéraire, ils en faisoient refluer au moins vers la campagne quelques portions ; leur suppression le resserrera de plus en plus dans les villes où il est sans cesse appellé.

Et ce *papier numéraire* n'existant plus, que devient le surhaussement des denrées occasionné par son affluence ? Les denrées resteront cheres, lorsque leurs signes deviendront moins communs, moins circulans. Et comment l'artisan pourra-t-il y atteindre, lorsque par la rareté de ces signes tout languira autour de lui ; lorsqu'à l'ordinaire il s'écoulera un long-tems, avant que l'équilibre soit parfaitement rétabli entre les denrées & les signes, entre les signes & les salaires du travail. On a dit qu'une somme énorme de numéraire, jettée tout-à-coup dans le public, causeroit un bouleversement singulier ; que seroit-ce d'un anéantissement subit de ce numéraire, occasionné par une banqueroute générale ? Il feroit un mal d'autant plus affreux, qu'il porteroit immédiatement sur la classe des Journaliers & des Artisans, c'est-à-dire la classe la plus nombreuse de la société (1).

---

[1] Ce n'est pas qu'on veuille soutenir que ce fût un bonheur pour l'Etat de voir disparoître tous ces effets publics qui nous inondent & nous corrompent ; mais cette disparition, pour être utile, doit se faire insensiblement dans un tems de calame, & par la seule voie du remboursement. Un coup subit porté à tous ces effets entraîneroit une foule d'incidens & de calamités particulières, qu'il est impossible de prévoir, & dont il est également impossible de calculer les dangers & l'etendue.

Voyez encore quelle impreſſion fera ſur le moral de la Nation cette funeſte banqueroute ! Cet exemple en bannira la bonne foi ; car, pourquoi en conſerveroit-on, lorſque le trône même inſtruiroit à la violer ?

Les banqueroutes privées ſe multiplieroient, & comment la loi pourroit-elle les punir ; la loi qui n'a pas puni, qui a autoriſé la banqueroute générale ? Dès-lors plus de bonne foi privée, plus de crédit, & par conſéquent plus de commerce, plus d'induſtrie, & plus de culture.--- On verroit ſe renouveller en France ce qui ce paſſe dans l'Inde : le Capitaliſte enfouiroit ſon or dans la terre, & les champs ſeroient incultes.

Frappé de tant de calamités qu'entraîneroit la banqueroute nationale, quel François ne frémiroit pas à la ſeule idée d'un pareil remede ? Quel François n'en demandera pas l'éternelle proſcription, ſur-tout quand il verra la poſſibilité, la très-grande poſſibilité de payer les dettes, & de couvrir le déficit ſans y avoir recours ; poſſibilité dont les adminiſtrations provinciales ne permettent plus de douter ; poſſibilité qui ſe réaliſera facilement dans des mains habiles, actives & non corrompues ; poſſibilité qu'on ne peut nier ſans prouver ſon ignorance des reſſources de la France, & ſans démentir les paroles tant de fois données par le Souverain & ſes Miniſtres !

Eh ! comment prêter à un Prince, qui depuis ſon avénement au trône, juſqu'à ces momens critiques, n'a ceſſé de proteſter de ſa fidélité à remplir tous ſes engagemens ; qui a montré une véritable anxiété pour les embarras où l'Etat eſt plongé, comment lui prêter aſſez de foibleſſe, pour ſe laiſſer ſéduire par de miſérables ſophiſmes, pour violer

par

par un vol manifefte la propriété de fes fujets, pour facrifier d'un feul mot fon honneur, en détruifant le crédit national? Comment prêter à un Miniftre que la voix publique n'a appellé au rang éminent où fon maître vient de l'élever, que pour réparer les déprédations fcandaleufes de fon prédéceffeur, & raffurer les créanciers de l'état effrayés; comment lui prêter le deffein de renoncer aux principes de fidélité, dont il a lui-même été le défenfeur, qu'il a garanti dans les divers actes émanés fous fon miniftere.

Dans quel tems encore confeilleroit-on une faillite auffi défaftreufe? Dans un moment où la tranflation des Parlemens effraie tous les citoyens, où l'effervefcence tend toujours plus fortement à fe développer, où les Etats qui nous environnent, font eux-mêmes agités par des troubles, où des troupes étrangeres font à nos portes? Quel miniftre confidérant tous ces dangers, feroit affez téméraire, affez fou, affez ennemi de lui-même, pour rifquer de fe charger & du reffentiment de fon maître, & de l'exécration publique, pour expofer fes jours à la vengeance d'un peuple juftement irrité?

Croyez-vous d'ailleurs qu'un Miniftre feroit affez puiffant pour confommer une pareille iniquité? Croyez-vous que la bonne foi trompée ne fauroit pas trouver un moyen légal pour l'arrêter? Croyez-vous que les rentiers, s'affemblant à cette nouvelle effrayante, formant une union refpectable, ne pourroient pas, comme dans les troubles de 1648, invoquer l'appui des Parlemens, réclamer d'eux l'exécution de leurs engagemens? Croyez-vous que les cours de juftice créées pour défendre le fort contre le foible, l'opprimé contre l'oppreffeur, ne pourroient pas rendre un arrêt pour autorifer les rentiers à faifir les fonds

qui ſont affectés & hypothéqués à leurs contrats ? Croyez-vous que, pourſuivis en vertu de cet arrêt, les receveurs & les fermiers des deniers royaux s'expoſeroient à un refus dangereux? Croyez-vous que, pour ſoutenir leur refus, le cœur du Roi voulût ſe prêter à armer des François contre des François, qui réclameroient leur ſubſiſtance, un titre authentique à la main ? Un Cardinal dont l'ambition commune à ſa famille a coûté bien du ſang à la France, fit planter autrefois des gibets près du ſéjour de la Cour, pour en éloigner les importuns, les ſolliciteurs de penſion. Mais ici les rentiers demanderoient leur pain, & du pain payé d'avance ; & les gibets ou les bayonnettes ne ſeroient que des cruautés ajoutées à une injuſtice. Enfin, croyez-vous que, ſi d'un côté rendant publiquement juſtice aux rentiers, le Parlement d'un autre côté éclairoit la religion du Monarque, croyez-vous qu'il ne parviendroit pas à faire anéantir un ſyſtême auſſi déshonorant, auſſi deſtructif, & à faire punir le Miniſtre qui l'auroit conſeillé ?

Non, mon ami, tant que le Prince qui nous gouverne conſervera cette bonne foi publique dont il a donné des marques ſi réitérées, tant qu'il appellera des Miniſtres qui auront donné des preuves de leur capacité dans les finances, qui joindront à leurs lumieres une réputation de déſintéreſſement, de délicateſſe, de patriotiſme ; tant qu'il exiſtera dans les Parlemens de ces ames ardentes, énergiques, prêtes à ſacrifier *leur fortune & leur exiſtence* (1) pour le bien de l'état & la ſûreté des particuliers ; tant que la nation conſervera quelques étincelles de cet

(1) Mots remarquables énoncés dans l'arrêté du Parlement de Paris, ſéant à Troyes, du 27 Août.

amour de la liberté, de l'honneur national qui le caractérise, je ne croirai point qu'aucun Ministre puisse concevoir le projet de s'égorger lui-même, en déshonorant son Roi & la Nation.

Eh ! le peuple lui-même dont on voudroit surprendre le suffrage par son intérêt, le peuple ne pourroit-il pas dire au Ministre, qui voudroit excuser la banqueroute à ses yeux, en la présentant comme un bienfait, dont l'avantage le plus immédiat retombe sur lui, ne pourroit-il pas lui dire : Retirez votre bienfait, la mauvaise foi qui le souille nous le rend odieux, & l'expérience ne nous a que trop appris qu'il nous feroit funeste un jour. Ne pouvez-vous donc gouverner les hommes qu'en les pillant tour-à-tour, qu'en sacrifiant tantôt le peuple aux rentiers, & tantôt les rentiers au peuple ? Cent fois vous & vos prédécesseurs nous avez promis que l'impôt, que l'emprunt que vous demandiez, seroit le dernier de tous ; & cent fois vous avez violé votre promesse. Aujourd'hui, parce que la misere & la résistance générale rendent l'impôt difficile & peut-être impossible, parce que l'extinction du crédit ne permet pas l'emprunt, vous n'imaginez pas d'autre expédient, pour avoir de l'argent, que de dépouiller ceux qui vous en ont prêté de bonne foi. Mais si vous ne respectez pas leur propriété, respecterez-vous plus la nôtre un jour ?

Mais quel bien résultera de ce vol pour nous ? En paierons-nous moins d'impôts ? En emprunterez-vous moins ? Ayant plus de facilités pour emprunter, ne serez-vous pas tenté de former de nouveaux engagemens ? Pour les assurer, ne serez-vous pas forcé de créer des impôts ? Ce sera donc toujours le même cercle, un cercle éternel d'impôts, d'emprunts, de banqueroutes & de miseres pour nous....

Non, jamais la banqueroute n'a amélioré le ſort du peuple. Celle de 1720 n'a pas empêché celle de 1770, & , malgré ces deux banqueroutes ſi voiſines l'une de l'autre, le peuple n'en a pas été moins malheureux dans cet intervalle ; l'état n'en eſt pas moins aujourd'hui chargé d'une dette immenſe, d'un déficit effrayant. — Encore une fois, ce prétendu bienfait de la banqueroute, n'eſt qu'une facilité pour de nouvelles diſſipations, qu'un augure de nouvelles calamités pour le peuple.

Que pourroit oppoſer le Miniſtre à ce langage, qui ſera celui de tout françois éclairé? Oſeroit-il, lorſque ſon intention de bienfaiſance apparente ſeroit démaſquée, haſarder une opération qui ſeroit en horreur, même à ceux dont en apparence elle favoriſeroit l'intérêt?

Eh! pourquoi, me direz-vous, n'oſeroit-il pas imiter, ſinon la banqueroute déſaſtreuſe de 1720, au moins les réductions & les ſuſpenſions imaginées par l'Abbé Terray?

Il s'en garderoit bien, n'en doutez pas; ces temps ſont bien changés, quoique peu loin de nous. En voulez-vous une preuve frappante? L'infernal Terray, qui plaiſantoit ſes concitoyens en les égorgeant, qui portoit la franchiſe de la vertu dans des actes de ſcélérateſſe, ce Terray, qui, s'il reparoiſſoit aujourd'hui, n'oſeroit pas faire revivre ſon abominable ſyſtême; ce Terray reſta, mourut tranquillement en France; & celui de ſes ſucceſſeurs qui a le plus de reſſemblance avec lui, ſe cache en Angleterre. Il fuit, il craint ſon Prince, le Parlement & la nation. C'eſt que le Prince n'eſt plus le complice de ſes Miniſtres; c'eſt que le Parlement n'eſt plus foible; c'eſt que la Nation a parlé. Elle a parlé, non pas en faiſant des chanſons & des

calembours, la feule arme qu'on employoit autrefois contre les vexations miniftérielles ; mais en réclamant hautement fes droits, en demandant juftice du brigand qui pendant quatre ans l'a dépouillée, avec des phrafes bien fonores.

On ne fait plus maintenant, dans les crifes politiques, des épigrammes ou des chanfons ; on parle, on raifonne (1), & l'efprit public fe manifefte prefque par-tout.

La révolution opérée dans ces dernieres années en Amérique, pour ne citer que cette feule caufe du changement, a finguliérement éclairé les peuples fur leurs droits. Ils ne fe regardent plus comme des troupeaux deftinés à être impunément tondus & égorgés au gré, non pas de leurs maîtres [car ces maîtres inamovibles ont intérêt à la profpérité conftante du troupeau] ; mais pas même au gré de leurs Miniftres, qui, changeant rapidement, volent pour s'enrichir avec promptitude.

---

(1) Obfervez encore un autre fait qui caractérife ces derniers troubles ; c'eft que les femmes n'y jouent aucun rôle ; & sûrement, à mefure qu'elles s'éclaireront, elles n'en joueront plus de femblable à celui qui les diftingua dans les orages de la ligue & de la fronde. Elles fentiront, qu'appelées par la nature à des devoirs domeftiques très-nombreux, elles doivent paroître en public étrangères à ces fcènes de tumulte & d'intrigue, qui, dans leur développement, exigent des conceptions fortes, une méditation conftante, de la hardieffe dans l'exécution, toutes facultés incompatibles avec les fentimens & les devoirs de femme & de mère. Au milieu des troubles, les femmes ne doivent être que les confolatrices fecrètes de leurs maris. Lorfqu'elles prétendent à jouer un rôle, elles fe mettent en communication avec des hommes corrompus, & bientôt elles deviennent des *Fulvie* ou des *Chevreufe*. Encore une fois, la retraite domeftique des femmes dans ces tems, eft une preuve de leurs lumières & de leurs vertus ; & par conféquent un garant du fuccès de la chofe publique.

Ces maîtres eux-mêmes ſe ſont éclairés depuis cette époque. Ils ont appris que le deſpotiſme avide condamnoit tôt ou tard ſes eſclaves, & par conſéquent les deſpotes eux-mêmes, à l'indigence. Ils ont appris que laiſſer à l'homme tous ſes dévelopemens libres, c'étoit créer le génie, les talens, la richeſſe, que par conſéquent la liberté étoit la vraie ſource de leurs tréſors. Ils ont appris enfin, & c'eſt un haut degré de perfection, à diſtinguer la cauſe de la royauté de celle de leurs Miniſtres, & ils ne ſont plus ſi diſpoſés à épouſer toutes leurs querelles & à ſacrifier à leurs ſyſtêmes l'intérêt du peuple & leur propre conſidération.

Or, à préſent que ces idées ſont répandues ſur les trônes, dans les cabinets, dans toutes les têtes, à préſent que l'opinion publique prépare ſouvent l'élévation & la chûte des gens en place, quel Miniſtre, oſant la braver, iroit, par une banqueroute générale, ruiner & déshonorer tout à la fois le prince, le peuple & ſoi-même ?

Encore une fois, mon cher ami, de ſemblables bouleverſemens ne ſont plus à craindre. Le torrent politique qui entraîne tous les états dans ſon cours, eſt tel, que tous les gouvernemens doivent s'épurer, que tous les peuples doivent devenir plus libres, que la mauvaiſe foi politique, & les moyens cruels du deſpotiſme doivent devenir plus rares. Voilà le caractere du ſiécle qui s'avance ; & les Miniſtres que la fortune éleve, gouvernés comme les autres par la force de ce caractere univerſel, lui ſubordonnent leurs idées, y plient leur conduite. Richelieu lui-même, l'inflexible Richelieu, feroit aujourd'hui forcé de ſe compoſer à cet ordre de choſes publiques ; tant l'opinion publique a acquis d'influence ſur les cabinets.

Je vous ai prouvé qu'il étoit abſurde de craindre une banqueroute générale, qu'aucun Miniſtre n'oſeroit l'haſarder. Mais cette vérité ne vous raſſure qu'à moitié. S'il exiſte un déficit immenſe ; ſi les parlemens refuſent l'impôt qui pourroient le couvrir, comment payer les créanciers de l'état, comment aſſurer la ſolidité de la dette entiere ?

A ces queſtions ma réponſe ſera bien ſimple.

Avec les reſſources que la Nation a dans ſon ſol, elle aſſurera la ſolidité de la dette. --- Avec ſon crédit, elle peut trouver des moyens temporaires pour couvrir le déficit, juſqu'à ce qu'on applique à ſon paiement des fonds particuliers.

Les reſſources exiſtent, perſonne n'en doute ; mais les Parlemens refuſent de les ouvrir, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté & fixé légalement par les Etats-Généraux.

Le crédit pourroit exiſter auſſi ; mais il eſt allarmé, ébranlé, preſqu'anéanti par un ſyſtême continuel de déprédations impunies, par l'inſtabilité des Miniſtres, par les variations éternelles des projets qui ſe ſuccédent & ſe détruiſent, par la conſtance des impôts qu'on ne ceſſe d'accumuler ſans aucun fruit.

Les Parlemens, & les individus ſe diſent : le déficit exiſte, peut-être ; il faut des impôts, peut-être.---Mais feroit-il prudent de les accorder, juſqu'à ce que l'étendue de ce déficit ſoit conſtaté, juſqu'à ce que le déſordre de l'adminiſtration qui lui a donné naiſſance ſoit ſi bien enchaîné, ſi bien prévenu, que déſormais il ne reparoiſſe plus. Or, les ſeuls Etats-Généraux peuvent conſtater le déficit, peuvent le fixer, peuvent octroyer la quotité de l'im-

pôt qui le couvrira, peuvent enfin établir un ſyſtême d'adminiſtration qui prévienne à jamais le retour des déprédations.

Ce langage eſt certainement celui du bon ſens, & c'eſt par une ſuite de ce même raiſonnement que le crédit ſe reſſert, que les fonds baiſſent (1), que l'or s'enfouit, & que, par l'effet de cette défiance univerſelle les embarras du gouvernement augmentent, au lieu de décroître.

Que le gouvernement ſache inſpirer de la confiance au peuple, & ce crédit renaît auſſi-tôt, & ſes embarras momentanés diſparoiſſent, & il a le temps de ſe livrer au grand projet de la réforme de l'adminiſtration.

Mais comment a-t-on préſumé inſpirer cette confiance, en ſuivant la conduite qui caractériſe ces derniers temps ? Il eſt vrai que les adminiſtrations provinciales, tant de fois demandées, ſi vivement deſirées, ont été preſque par-tout établies. Mais les a-t-on organiſées de maniere à perſuader à la nation, qu'on vouloit en faire un établiſſement populaire ? Ne ſont-elles pas encore trop ſubordonnées à l'influence peſtilentielle de ces intendans, qui en ſont les vrais ennemis, & qui, transformés en eſpions, & dénonciateurs de la liberté publique, doivent arrêter ſes progrès (2) ?

(1) Il faut mettre le public en garde contre les hauſſes momentanées ; elles ne ſont que le fruit de manœuvres clandeſtines. Mais la baiſſe eſt conſtante, & cette conſtance n'eſt qu'une ſuite naturelle de l'état des choſes. Il y auroit un bon ouvrage à faire ſur les erreurs où le public tombe tous les jours par rapport au cours des effets.

(2) On a laiſſé, preſque par-tout, aux Intendans le ſoin de choiſir les membres, & ils ont pris ſouvent des perſonnes qui leur étoient dévouées, comme leurs ſubdélégués. --- Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que l'Empereur qui avoit adopté ce régime des Intendans pour les Pays-Bas, y renonce.

Ces établiſſemens devoient ramener le crédit ; ils n'avoient été ſi précipitamment formés que pour le ramener promptement, parce que le beſoin en étoit urgent, & cependant le crédit eſt toujours reſté chancelant, variable. La cauſe en eſt ſimple ; on a détruit l'enthouſiaſme que devoit inſpirer l'édit des adminiſtrations provinciales, en voulant faire enregiſtrer en même-tems deux impôts imaginés par un Miniſtre, dont le nom eſt en horreur à la France, dont la main empoiſonnée auroit corrompu les meilleurs projets ; & l'on en a même aggravé le poids par des rafinemens & une extenſion, qui avoient échappés à la ſubtilité de ce dévaſtateur financier.

Les Parlemens ont cru voir dans ces impôts un moyen infaillible de perpétuer le même déſordre contre lequel la nation s'élevoit ; ils ont cru que ces impôts en eux-mêmes étoient mal combinés, qu'ils ſeroient extrêmement déſaſtrueux ; ils ont cru enfin qu'ils n'avoient pas le droit de les conſentir pour la nation, ils ont refuſé de les enregiſtrer, en les renvoyant aux Etats-Généraux dont ils ont demandé la convocation.

Un ſyſtême auſſi populaire, je dirai plus, auſſi monarchique, ne pouvoit que plaire à la Nation. Auſſi les arrêtés du Parlement ont été par-tout reçus avec tranſport. Le Miniſtere a voulu l'intimider ; la réſiſtance a doublé, l'efferveſcence s'eſt développée par-tout. Dès-lors il s'eſt formé deux partis, celui du Parlement, ſoutenu par la Nation ; celui du Miniſtere qui plioit l'autorité à ſes deſſeins.

Dans une Nation éclairée, qui connoît tous ſes droits, quoiqu'elle ne les poſſede pas tous, c'eſt toujours une faute dans un Miniſtere de compro-

mettre l'autorité, quelque forte qu'elle ſoit, avec les corps intermédiaires, chargés par l'autorité même de ſoutenir l'intérêt du peuple. Car, ou l'autorité ſort victorieuſe de ce combat, ou elle ſuccombe. Dans le premier cas, on obéit, mais on déteſte; dans le ſecond, ce n'eſt pas de la haine, c'eſt du mépris; & dans tous les deux, l'autorité perd de la conſidération avec laquelle elle gouverne les hommes, bien plus qu'avec des bayonnettes; conſidération dont le gouvernement de France s'eſt montré plus jaloux que tout autre (1).

Je ne vous remettrai point ſous les yeux, mon ami, tous les combats que le Miniſtere actuel a ſoutenus contre les Parlements, qui, ſans s'être concertés, ſe réuniſſent pour défendre la même cauſe. Je ne veux pas prévoir ceux qu'il ſera obligé de livrer encore, ni prédire quel en ſera le ſuccès.

Mais au milieu de ces débats, une double vérité me frappe. Il n'y a, il ne peut y avoir, tant qu'ils ſubſiſteront, de crédit; & ce n'eſt cependant qu'avec le crédit que le Miniſtere peut trouver les reſſources proviſoires & momentanées qui lui ſont néceſſaires, pour couvrir le déficit. --- Au milieu de ces débats, il eſt impoſſible d'aſſurer la ſolidité de la dette, qui ne repoſe pas ſur des fonds particuliers. Au milieu de ces débats, tout examen de déficit eſt impoſſible, tout impôt eſt illégal, il ne ſeroit perçu qu'avec difficulté, rendroit peu; toute reſſource eſt, en un mot, fermée.

---

(1) Le Cardinal de Retz diſoit: on doit compter pour beaucoup les Parlemens, toutes les fois qu'ils ſe comptent eux-mêmes pour tout. ----- Il diſoit encore: nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité Royale que les Officiers du Parlement. Tome premier, pages 173 & 174.

Veut-on ſortir de cette criſe inquiétante, veut-on rappeler ce crédit ſi néceſſaire ? Il n'eſt qu'un ſeul moyen. Mettez fin au ſchiſme qui diviſe le gouvernement de la nation, qui diviſe les Parlemens du Miniſtere.

Que demandent les Parlemens ?

1°. La fixation authentique du déficit.

2°. La ſuſpenſion des deux impôts, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté, & les impôts conſentis par les Etats-Généraux.

3°. Un ſyſtême régulier d'adminiſtration des finances, qui prévienne à jamais les déſordres paſſés.

4°. L'Aſſemblée prochaine des Etats-Généraux.

5°. L'abolition des lettres de cachet.

Or, dans toutes ces demandes y a-t-il rien d'inconſtitutionnel, rien d'illégal, rien de déraiſonnable ? N'eſt-ce pas l'amour de l'ordre, de la tranquillité, du bien de l'Etat, du bien même du Roi, qui les a dictées ? Comment donc un Miniſtre qui a dans d'autres temps annoncé ſon patriotiſme, des vues philoſophiques & l'amour de la liberté, perſiſte-t-il à les rejetter ?

Fixer le déficit ; c'eſt le vœu du Roi, de la Nation, des Parlemens ; c'eſt le premier pas que le bon ſens indique. Avant de faire des fonds pour payer, il faut ſavoir ce qu'on doit. Or, ce déficit n'eſt pas encore fixé, grace aux tergiverſations, aux enlacemens inſidieux, aux imbroglios du vieux ſyſtême de la comptabilité.

Eh ! qui peut mieux fixer le déficit, en vérifier toutes les parties, que celui qui doit le payer,

qu'on force à le payer, que le peuple enfin, par ſes repréſentans aux Etats-Généraux ?

Qui peut mieux, que ces Etats, examiner la conduite de ceux qui, dans ces derniers temps, ont pillé ſcandaleuſement le tréſor public, & les forcer à reſtituer le fruit de leur pillage ?

Suſpendre les deux impôts eſt encore une juſtice ; car ces impôts ont pour objet de couvrir le déficit, & ce déficit n'eſt pas fixé ; & des perſonnes éclairées doutent même s'il exiſte. Ce feroit par proviſion gréver le peuple, & peut-être ſans objet.

D'ailleurs, la conſtitution de la France parle ici bien clairement : aux Etats de 1338, le Roi a reconnu qu'il ne pouvoit mettre d'impôt, qu'on ne devoit lui en octroyer que dans le cas de néceſſité urgente ; --- donc il faut conſtater cette néceſſité urgente dans les Etats-Généraux, avant de demander & d'octroyer les impôts demandés. Donc il eſt juſte de ſuſpendre proviſoirement ceux du timbre & de la ſubvention.

Etablir un ſyſtême d'adminiſtration des finances qui prévienne le retour des déſordres, eſt encore autant le vœu du Roi que de la nation. -- Mais un pareil ſyſtême doit être combiné par le miniſtere, préſenté aux Etats-Généraux, & conſenti par eux, afin qu'il ſoit irrévocable. --- Cette demande du Parlement eſt donc encore dictée par la juſtice.

Celle de la convocation des Etats-Généraux eſt dictée par la conſtitution elle-même. On demande des impôts, & la conſtitution dit qu'ils ne peuvent être octroyés que par les Etats-Généraux.

Enfin, l'abolition des lettes de cachet, que ſollicite le Parlement, n'eſt-elle pas encore une

preuve de ſon patriotiſme & de ſon amour pour ſon Roi ? On a tant écrit ſur l'illégalité, l'inconſtitutionalité, les vices, les abus, les maux effrayans de ces coups de l'autorité arbitraire, la Nation eſt tellement pénétrée d'horreur pour ces attentats effrayans contre la ſûreté des citoyens, qu'il eſt inutile de réveiller ſon indignation. Parmi les Miniſtres aſſis aux pieds du trône, j'en vois un d'ailleurs qui les déteſte auſſi vivement que nous, qui cherche à détruire ce régime abuſif des ordres clandeſtins. C'étoit donc ſervir le vœu de ſon cœur que de faire une pareille demande ; c'étoit ſervir l'autorité du Roi même. Car on peut aſſurer que des milliers de lettres de cachet, prodiguées & vendues publiquement ſous le dernier régne, il n'y en a pas une ſeule qui ait eu pour objet de venger un outrage fait au Roi lui-même. On les expédioit au gré des Miniſtres, de leurs maîtreſſes, de leurs valets, des amis de ces valets, & cependant la haine univerſelle excitée par ces violations nombreuſes & révoltantes des droits des citoyens réjailliſſoit ſur le Roi, qui n'y avoit aucune part, mais dont le nom ſcelloit, à ſon inſu, ces actes d'iniquité (1). --- Encore une fois, il eſt abſurde de ſuppoſer que le Roi ait un ennemi perſonnel, & par conſéquent il n'a jamais beſoin, pour ſe venger, de ſe ſervir de lettres de cachet ; & par conſéquent, il a lui-même intérêt à abolir cet inſtrument ſubalterne qui le déshonore & le fait haïr, ſans aucun profit pour ſon autorité.

---

(1) Qu'on ſe rappelle le malheureux Latude, enfermé dans des cachots pendant trente-neuf ans, pour une inconſéquence de jeuneſſe. Y a-t-il tableau de l'enfer qui approche de celui de ſes tourmens ? & le Cannibale le plus féroce, n'eſt-il pas plus humain que les auteurs de ſes maux ?

Puis donc que toutes les demandes faites par le Parlement ſont appuyées par le bon ſens, la juſtice, la conſtitution; puiſqu'en les accordant on rétablit infailliblement la paix, puiſqu'on ramene le crédit, ce crédit dont on a tant beſoin, que tarde-t-on à combler les vœux de la Nation ?

Que des Princes amis du deſpotiſme, ou ſe livrant à une vie licencieuſe & à des diſſipations effroyables, aient craint d'aſſembler des Etats-Généraux, je ne m'en étonne point. Mais celui qui nous gouverne a-t-il, comme Louis XI, appeſanti ſa verge de fer ſur ſon peuple ? A-t-il, comme François I, ou comme Henri III, ſacrifié des ſommes énormes aux caprices de ſes maîtreſſes ou de ſes favoris ? A-t-il, comme Louis XIV, enfoui des tréſors innombrables dans la conſtruction de palais faſtueux ou dans des guerres injuſtes & inutiles ? Non, rien de tout cela; notre Prince hait les coups d'autorité, hait le luxe, hait la diſſipation. Il n'a ni maîtreſſe, ni favoris, ni fantaiſies diſpendieuſes. Il n'a fait qu'une guerre, & elle étoit pour la liberté, pour la juſtice, & il a réuſſi. Que doit-il donc attendre des Etats-Généraux, de ces Etats qui ne verront d'ailleurs dans ſon ame, que le deſir d'être juſte & de rendre ſon peuple heureux, que le chagrin d'avoir été trompé dans tous les moyens qu'il a pris. --- Des éloges, des conſolations, comme deux de ſes prédéceſſeurs, Louis XII & Henri IV. --- Encore une fois, pourquoi n'aſſemble-t-il pas ces Etats ? Pourquoi, ſans aucune étude, ſans aucune préparation, n'y laiſſe-t-il pas parler ſon ame ? Pourquoi, s'y montrant à découvert, n'y diroit-il pas : Mes amis, mes enfans, écoutez-moi; mes prédéceſſeurs aſſemblerent vos peres dans les néceſſités urgentes de l'Etat, je fais comme eux aujourd'hui, au lieu d'avoir

recours aux moyens pratiqués pendant l'interruption des Etats-Généraux. De grands besoins existent ; ils ne sont pas mon ouvrage, & ils m'ont coûté bien des larmes. J'ai tenté tout ce qui a dépendu de moi pour anéantir le déficit. J'ai appellé des hommes que l'opinion publique m'indiquoit. On a su me forcer à les éloigner de moi. Je les ai remplacés par d'autres qui, sous des systêmes brillans, cachoient leurs projets de déprédation, & ils m'ont trompé. J'ai voulu connoître la source & l'étendue du déficit, & j'ai encore été trompé. Je renonce donc à constater seul ce déficit. --- Je vous confie cet important travail ; voyez le mal, cherchez le remede ; s'il y a des coupables, nommez-les, & je les livrerai à la sévérité des loix. Enfin, mes amis, travaillons tous à établir un systême tel, que ni moi, ni mes successeurs, ne puissions être trompés, & que le peuple ne soit jamais impunément victime de l'injustice & de l'oppression des Ministres. Mon vœu le plus ardent, c'est de le rendre heureux.

O ! combien les François béniroient, adoreroient leur Roi, en lui entendant tenir un langage aussi paternel ! O ! combien ils béniroient le Ministre qui, s'élevant au-dessus de l'esprit du ministere passé, qui dédaignant ses petites ruses, ses misérables finesses, engageroit enfin le Souverain à traiter franchement, cordialement avec son peuple ! Qui, non content de suspendre provisoirement les impôts, d'abolir les lettres de cachet, de convoquer les états-généraux, & là d'y fixer, avec les représentans de la Nation, la quotité du déficit, la quotité & le mode de l'impôt, & un systême d'administration régulier des finances ; qui, non content de toutes ces concessions, engageroit le Souverain à donner à ses peuples des preuves encore

plus frappantes de ſa bonté, de ſa popularité ! Qui lui feroit contracter l'engagement de permettre une pleine & entiere liberté de penſer & d'écrire ; de permettre ſur-tout la diſcuſſion libre des comptes de l'adminiſtration, rendus publics tous les ans ! Qui lui feroit ſigner l'ordre à jamais mémorable de la deſtruction de la Baſtille, des autres priſons d'état, & ſur-tout de cet eſpionage infâme, qui arme des ſcélérats contre des citoyens honnêtes, qui ſuppoſe de la tyrannie dans l'adminiſtration, en ſuppoſant du mécontentement dans les eſprits, qui par conſéquent déshonore le gouvernement, en troublant le repos des familles.

Ne nous faiſons point cependant illuſion en traçant les tableaux de ce bonheur qui n'eſt encore qu'imaginaire. Sans doute ces vues peuvent ſe réaliſer ; mais doit-on les réaliſer toutes à-la-fois, toutes rapidement ? Doit-on, par exemple, convoquer à l'inſtant les états-généraux ? En les convoquant auſſi-tôt, feront-ils tout le bien à l'état, au peuple, qu'on a droit d'en attendre ? Les circonſtances qui nous environnent, nous forcent d'en douter.

Quoiqu'un tems de criſe puiſſe mûrir avec rapidité les eſprits, quoique la lumiere puiſſe ſe répandre alors preſque d'un ſeul jet, comme par une commotion électrique, cependant il ne feroit pas prudent de livrer au haſard de cette impulſion ſubite le ſort d'opérations importantes & délicates, qui doivent influer ſur le bonheur de tant de millions d'hommes, d'opérations, dont l'irréuſſite premiere empêcheroit peut-être, dans une nation auſſi vive que la nôtre, un ſecond eſſai.

Il eſt bien vrai que l'eſprit public fait des progrès en France ; mais il n'eſt pas encore également

répandu

répandu dans toutes les classes de la société. Il est inconnu du peuple qui, très-susceptible de cet esprit, quand il jouit de l'aisance, ne peut, au sein de sa misere actuelle, dérober un moment à ses travaux éternels, sans dérober à sa subsistance & à celle de ses enfans. Il est presque inconnu de la classe du peuple des villes, étranger depuis trop long-tems à la chose publique, pour n'avoir pas perdu, sinon toùt intérêt, au moins tout espece de lumiere publique (1).

Remontez à une classe plus élevée, à celles des hommes, que leurs charges & leurs richesses mettent à portée de l'instruction. Cette instruction est, dans presque tous, circonscrite par les devoirs de leur place ; ou si elle s'étend au-delà, c'est pour porter sur la littérature légere, ou sur des sciences dont l'objet n'a pas excité les allarmes du gouvernement. A la vérité, cette littérature, ces sciences, cedent aujourd'hui leur place, dans les bons esprits de cette classe, aux connoissances po-

---

(1) C'est une des objections qu'on entend faire le plus fréquemment en France contre les administrations provinciales. Comment un artisan, un paysan, étudieront-ils, se déplaceront-ils pour des élections, des députations ? Il faut du temps & de l'argent. Mais laissez ces établissemens se consolider & opérer, & vous verrez l'aisance s'étendre jusques sur ces malheureux ; alors l'intérêt & l'amour propre les exciteront à vouloir jouer un rôle, & par conséquent à s'instruire. Quand les communes furent instituées en Angleterre, personne ne vouloit en être membre, parce qu'il en coûtoit, & qu'on n'étoit pas habitué à cette forme. Les communes acquirent de la prépondérance, les Membres de la considération & de l'importance, & alors les places des représentans furent recherchées, & l'ont été toujours depuis.

On ne doit pas cesser de répéter qu'il ne faut pas s'effrayer des abus, des inconvéniens qui marqueront les premiers pas de ces établissemens. Ce sont les premiers pas d'un enfant : il fera des chûtes ; mais les chûtes le formeront à n'en plus faire.

litiques, & c'eſt par eux que la Nation s'éclaire; mais leur nombre eſt encore trop peu conſidérable. Je ne parle pas de la premiere claſſe de l'état; plaiſirs ou ambition, voilà les deux mobiles de preſque tous ſes membres. Il en eſt bien peu qui, doués d'un eſprit ſupérieur aient ſu deſcendre juſqu'au peuple, étudier ſes droits & les defendre.

Tous ces divers inconvéniens, qui retardent dans chaque claſſe les progrès de l'eſprit public, ne ſont point impoſſibles à vaincre, mais pour les vaincre, il faut du tems.

Or, je vous le demande maintenant : dans cette diſpoſition générale des eſprits, feroit-il avantageux au peuple que les états-généraux fuſſent à préſent convoqués ? Le tiers-état, ou les repréſentans du peuple, (car il faut enfin changer & oublier cette dénomination gothique & flétriſſante *de tiers-état*) feront-ils tous en état de diſcuter ſes droits, de démêler dans les plans qu'on leur préſentera, des rapports éloignés qui peuvent lui être funeſtes ? Seront-ils aſſez nombreux, aſſez éclairés, aſſez puiſſans, pour contre-balancer les deux autres ordres ? N'étant plus forts de l'expérience de leurs ancêtres, qui, témoins d'états-généraux ſouvent convoqués, s'inſtruiſoient par les fautes mutuelles de chaque parti, ne feront-ils pas aiſément ou intimidés, ou ſubjugués par les intrigues, les artifices qui, tant de fois, ont rendu ces aſſemblées inutiles & inefficaces. Que dis-je ? l'hiſtoire de ces états que des écrivains vendus au deſpotiſme ont ſi ſouvent citée, pour prouver leurs inconvéniens, & pallier leur interruption, cette hiſtoire, qui, rédigée avec impartialité, & conſidérée avec les lumieres de la ſaine politique, prouveroit ſeulement l'influence deſtructive de l'ariſtocratie miniſtérielle; cette hiſtoire, dis-je, ne diſpoſeroit-elle pas le Souverain à mieux

organiser les nouveaux états-généraux ? Peut-être l'engageroit-elle à fondre, dans un seul corps, ces trois corps perpétuellement en discorde, qui épuisoient un tems précieux en disputes de préséance & de vanité, & qui, sur les objets publics, ne consultant que l'intérêt de leur corps, se rejettoient mutuellement le fardeau public ? Peut-être encore l'engageroit-elle, pour légitimer un changement dans cette organisation, pour le faire agréer aux trois ordres, de proposer la discussion du nouveau plan aux administrations provinciales. Or toutes ces opérations, pour être faites avec succès, avec sagesse, ne doivent point être précipités. Encore une fois, il faut du tems pour les mûrir.

Et ne faut-il pas encore donner aux administrations provinciales le tems de s'asseoir, de se consolider, de se purifier, soit en réformant leurs élemens, soit en se fortifiant dans les principes patriotiques qui leur ont donné naissance ?

Peut-être, & ce ne seroit pas le parti le moins sage, si ces administrations étoient organisées de maniere, que le peuple de chaque province y fût exactement & légalement représenté, si l'habitude des affaires provinciales y préparoit les esprits à des connoissances générales ; peut-être ces administrations pourroit former une pépiniere précieuse d'hommes éprouvés, parmi lesquels le peuple choisiroit ses représentans aux Etats-Généraux.

Quel que soit le plan que le Souverain & la nation adoptent, qu'on fasse revivre les Etats-Généraux suivant leur forme ancienne, ou qu'on les compose plus légalement & plus populairement, il faut donner aux esprits le temps de se mûrir pour cette opération importante.

Or, fixez la premiere séance des Etats-Généraux à la fin de la premiere assemblée des administrations provinciales, c'est-à-dire à trois ans (1), que d'avantages vous réunissez ! L'expérience de ces trois années éclairera le gouvernement sur les bons effets de ces assemblées, sur le bien qu'elles peuvent faire, sur leurs abus particuliers, sur la maniere de les corriger ; pendant ces trois ans, beaucoup de députés se seront formés aux affaires publiques ; pendant ces trois ans, les discussions, les écrits qu'auront fait naître les affaires particulieres à chaque province, auront attiré les yeux du public sur les débats de chaque assemblée ; il en aura pris le goût, l'habitude de les étudier, de discuter : beaucoup de bons esprits se seront formés dans le silence du cabinet.

Ce n'est pas tout ; la Nation suspendue dans l'attente des Etats-Généraux, se sera préparé pour cette époque décisive. --- Ses membres, appellés à y jouer un rôle, se seront hâtés de s'instruire. -- Les écrits se seront multipliés sur les objets que cette assemblée doit discuter.

Ce n'est pas tout ; le gouvernement lui-même aura eu le temps de préparer les matieres qui devront être soumises à l'examen de ces Etats. --- Il aura constaté, par des tableaux bien vérifiés, la situation du royaume, l'étendue de sa dépense, de sa recette, de son déficit. --- Instruit par les observations des administrations provinciales, il aura pu se décider sur le choix de l'impôt propre à couvrir

---

(1) On pourroit abréger le terme, & fixer deux années, si l'on craint que les opérations pour couvrir momentanément le déficit, ne puissent se prolonger au-delà de ce terme.

le déficit, de l'impôt le moins onéreux au peuple ; il aura pu changer son système de comptabilité & d'administration ; il aura pu réaliser les bonifications, effectuer toutes les réformes, & maître alors de sa matiere, il pourra plus sûrement concerter avec les Etats-Généraux, le moyen de prévenir à jamais le désordre.

Je veux bien le croire, me direz-vous, ces trois ans de patience sont nécessaires ; mais comment couvrir provisoirement, pendant ces trois ans, le déficit.... Voilà le nœud difficile ; voilà le point délicat. --- J'en conviens, & je crois que pour le dénouer, il faut une grande habileté dans le Ministre. --- Il faut qu'il ait un ensemble de plans, sur toutes les parties de l'administration, au moyen desquels il puisse trouver, dans ses réformes, de quoi couvrir le déficit. Si ces bonifications n'étoient pas suffisantes, il faut qu'il ait le secret de ressusciter le crédit, pour effectuer une opération de finance momentanée, à un intérêt avantageux à l'Etat.

Quant au crédit, pas de doute qu'il ne renaisse au moment que le Roi aura promis la convocation des Etats-Généraux, en aura fixé l'époque ; au moment qu'il aura suspendu les impôts, & par ces deux faveurs ramené la paix & les Parlemens.

Pas de doute encore que cette confiance de la Nation ne s'accroisse, si le Roi veut bien sanctionner sa promesse de la convocation des Etats-Généraux, par d'autres graces préliminaires : par exemple, en ordonnant la destruction de la bastille, l'abolition des lettres de cachet, en laissant à la discussion publique une pleine & entiere liberté, &c. &c.

A la vue de ces opérations, qui pourroit douter des intentions paternelles du Monarque ? Qui pour-

roit douter de l'habileté, du patriotisme, des vertus du ministere ? Qui lui refuseroit, non seulement sa confiance, mais son admiration, ses bénédictions ?

Sûre que, sous un Monarque ami de son peuple, sous un Ministre habile & également populaire, l'instabilité dans le ministere cesseroit avec les projets ruineux, avec les protestations infideles, la Nation ouvriroit avec joie toutes ses ressources pour combler provisoirement & momentanément le déficit lorsqu'elle seroit convaincue que les bonifications & les réformes ne pourroient entiérement le couvrir.

Tout dépend donc ici du caractere, des talens & du patriotisme du Ministre. Un ignorant, ou un fripon ne jouiroit pas huit jours de la confiance de la Nation. — Un Ministre habile & patriote saura la prolonger, jusqu'au moment où la décision des Etats-Généraux rendra le crédit inutile.

Le talent que j'exige pour ces opérations n'est pas commun; cependant il n'est pas impossible à trouver, & je ne doute point d'ailleurs, que lorsqu'un pareil administrateur se saisira des rênes de l'Empire, on verra bientôt voler à son secours des hommes à talens, bien versés dans les finances, que la modestie & la honteuse méthode avec laquelle on parvient aujourd'hui, renferment dans le cabinet, & qui le quitteront aussi-tôt que l'intrigue cédera sa place au mérite éprouvé.

Les hommes mêmes les plus médiocres, ont aujourd'hui la funeste ambition d'aspirer au ministere; ne voyant, depuis un grand nombre d'années, ce poste rempli que par l'ignorance effrontée, ou par la scélératesse hypocrite, ils se disent : *Et nous aussi nous serons Ministres.*

Mais le tems est venu, où l'intrigue, la bassesse,

l'adulation ne feront plus des dégrés à l'adminiftration ; où le talent feul & la probité y arriveront. Eh! comment pourroit-il en être autrement fous le régime des adminiftrations provinciales & des Etats-Généraux ? Lorfque l'inftruction eft répandue par-tout, lorfque la publicité des opérations minifterielles eft une loi, lorfque la difcuffion en eft libre, il faut ou que les Miniftres foient habiles, ou qu'ils defcendent. --- L'opinion publique fera donc alors le creufet où s'éprouveront les candidats au miniftere.

Maintenant voulez-vous connoître, mon ami, les traits caractériftiques du miniftre, qui ne redoute point cette épreuve, d'un Miniftre qui rempliffant les vues de la Nation, puiffe la fauver des fes embarras jufqu'à la convocation des états-généraux.

Le véritable Adminiftrateur aura du génie, du caractere, du patriotifme, du courage, du défintéreffement, de la facilité dans le travail. Avec le génie, il concevra grandement ; avec le carectere, il exécutera fermement ; avec le patriotifme, il n'entreprendra rien que d'utile au peuple ; avec du courage, il faura dire la vérité au Souverain ; avec du défintéreffement, il ne craindra point de perdre fa place ; avec l'habitude & la facilité du travail, il ne fera effrayé de rien.

Il doit être familiarifé avec les détails ; car c'eft par eux que les fubalternes trompent les miniftres qui n'ont que de grands mots, & point de connoiffances de faits. Le véritable adminiftrateur ne prendra point les rênes d'un empire, fans avoir des principes fixes en adminiftration auxquels il fubordonne tous fes plans. Car faute de ces principes & de ces plans, il fera forcé *d'aller au jour la journée*, comme difoit le cardinal de Retz, il fera forcé de prendre dans tous les plans de chacun ce qui lui paroîtra le moins mauvais ; ce qui, comme le dit

encore le même politique, produit deux mauvais effets ; l'un eſt que ce compoſé, pour ainſi dire de vue, eſt toujours confus & brouillé, & l'autre qu'il n'y a jamais que la fortune qui le démêle. Or, en adminiſtration, il faut laiſſer le moins poſſible à la fortune.

Le véritable adminiſtrateur ne mettra point tout ſon art dans le ſecret de faire des emprunts, d'en cacher les inconvéniens & le poids afin de mieux tromper le Souverain & les prêteurs. Il ne juſtifiera point les loteries & les autres abus que leur produit abſout aux yeux des Miniſtres à vues étroites, & à cœur glacial. Il n'aigrira point le Roi contre les Parlemens, parce qu'il faut que le Prince donne à ſes ſujets l'exemple du reſpect pour les loix & ſes Miniſtres. Il inſpirera ſur-tout au Prince l'horreur la plus grande pour les menſonges conſacrés dans de beaux préambules, & pour les banqueroutes, ſoit partielles, ſoit totales. Il lui conſeillera d'abolir à jamais les lettres de cachet, les maiſons de force, l'eſpionage. --- Car ſon Prince & lui aimeront le bien, le feront. --- Comment craindroient-ils alors les libelles ? Enfin le véritable adminiſtrateur conſeillera à ſon Souverain d'aſſembler ſouvent ſes Etats-Généraux, de conſulter ſouvent, & par lui-même, ſon peuple. Eclairé, pur, intact, déſintéreſſé ſans eſprit de corps, ennemi de l'oppreſſion & des concuſſions ; enfin n'ayant rien à ſe reprocher, un pareil Adminiſtrateur ne peut redouter ni l'examen de l'aſſemblée nationale, ni une diſcuſſion publique avec le rival le plus inſtruit.

Sous un pareil Miniſtre, ſous un Roi tel que le nôtre, & avec des Etats-Généraux convoqués avec les précautions & la lenteur néceſſaire, on peut dire avec vérité : *point de Banqueroute, point d'Impôt, & la France eſt ſauvée.*

F I N.